

**ARRÊTÉ DU MAIRE**

DÉPARTEMENT
<b>CORREZE</b>
CANTON
<b>TULLE</b>
COMMUNE
<b>TULLE</b>

Secrétariat Général  
KP/SC

**Arrêté abrogeant et remplaçant l'arrêté n°11 du 6 mai 2021 et donnant délégation de signature à Monsieur Aurélien LAURENSOU, Responsable du Service en charge de l'instruction des Autorisations du Droit des Sols Intercommunal**

Le Maire de la Ville de Tulle,

- Vu le Code des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de l'Urbanisme, notamment son article L 423-1 stipulant que le Maire peut déléguer sa signature aux agents chargés de l'instruction des demandes de permis de construire, d'aménager ou de démolir et de l'examen des déclarations préalables à la réalisation de constructions, aménagements, installations ou travaux,
- Considérant qu'un service Commun d'instruction des Autorisations du Droit des Sols a été créé entre la Communauté d'Agglomération et la Ville de Tulle,
- Vu la délibération n°11-1a du 14 avril 2015 portant approbation de la convention liant la Ville de Tulle et la Communauté d'Agglomération afférente à la création d'un Service Instruction des Autorisations du Droit des Sols à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015,
- Vu l'arrêté n°46 du 3 juin 2020 donnant délégation de signature à Madame Lydie DOROTHYN, Responsable du Service en charge de l'instruction des Autorisations du Droit des Sols Intercommunal ainsi qu'à Monsieur Laurent SIBLOT, Directeur Général des Services et Monsieur Maxime BALLER, Directeur Général Adjoint,
- Vu l'arrêté n°11 du 6 mai 2021 donnant délégation de signature à Nicolas KOWALEWSKI, Responsable du Service en charge de l'instruction des Autorisations du Droit des Sols Intercommunal ainsi qu'à Monsieur Laurent SIBLOT, Directeur Général des Services et Monsieur Maxime BALLER, Directeur Général Adjoint,
- Considérant que, Monsieur Nicolas KOWALEWSKI ayant quitté ce service, il convient de donner délégation de signature à l'agent qui l'a remplacé,

## ARRETE :

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Abroge et remplace l'arrêté n°11 du 6 mai 2021 donnant délégation de signature à Monsieur Nicolas KOWALSKI, Responsable du Service en charge de l'instruction des Autorisations du Droit des Sols Intercommunal ainsi qu'à Monsieur Laurent SIBLOT, Directeur Général des Services et Monsieur Maxime BALLER, Directeur Général Adjoint.

**ARTICLE 2** : En application de l'article L. 423-1 du Code de l'Urbanisme, délégation de signature est donnée aux agents de la Communauté d'agglomération de Tulle ci-après, chargés de l'instruction des demandes d'autorisation et actes relatifs à l'occupation du sol (permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir, déclarations préalables et certificats d'urbanisme) concernant la Ville de Tulle :

- Monsieur Laurent SIBLOT, Directeur Général des services
- Monsieur Aurélien LAURENSOU, Responsable du service Urbanisme

Et en cas d'absence de Monsieur LAURENSOU

- **Madame Catherine PEUCH**, Instructrice
- **Madame Maximilienne LACHAUD**, Instructrice

**ARTICLE 3** : Les pièces pouvant être signées par délégation sont les suivantes :

- demande de pièces destinées à compléter les dossiers déposés
- lettre de modification des délais
- tout autre courrier nécessaire dans le cadre de l'instruction, à l'exclusion de la décision

**ARTICLE 4** : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 5** : Ampliation du présent arrêté, soumis au visa de l'autorité préfectorale, sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Corrèze
- Monsieur le Trésorier Principal de Tulle,
- Monsieur le Directeur Général des Services
- Monsieur le Président de Tulle Agglo
- Monsieur Aurélien LAURENSOU, Responsable du service Urbanisme
- Madame Catherine PEUCH, Instructrice
- Madame Maximilienne LACHAUD, Instructrice

**ARTICLE 6** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

TULLE, le 13 novembre 2024

Le Maire,  
Bernard COMBES



Transmis au contrôle de Légalité le : 20 NOV. 2024  
Date et réf. de l'accusé de réception : 20 NOV. 2024

AP/29 - 13/11/2024